

académie
Rouen

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le 11 mai 2012

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Etablissements et Vie Scolaire

À

Mesdames et Messieurs les Conseillers
principaux d'éducation
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Rectorat

Objet : Productions des CPE des Collèges ex « RAR »

Inspection
Pédagogique Régionale
Etablissements et
Vie Scolaire

Cher(e) Collègue,

En 2010-2011, j'ai rendu visite aux CPE des collèges RAR de notre Académie. Je tiens à dire combien j'ai apprécié la qualité du travail accompli par les CPE dans ces établissements complexes.

Les RAR (et les ECLAIR aujourd'hui) sont des laboratoires d'innovation. Des leçons doivent être tirées des réussites rencontrées. Sans vouloir être exhaustif, je note principalement :

- une grande cohérence et une réelle cohésion entre l'équipe de direction et les CPE,
- une reconnaissance réciproque des différents acteurs (CPE et enseignants notamment) même si les débats professionnels peuvent être vifs parfois,
- la prise en compte de l'élève dans sa globalité. L'expression prend ici tout son sens car il s'agit souvent, d'abord, de faire du jeune un élève,
- la nécessité et la mise en œuvre d'une relation forte avec les familles,
- un pilotage de l'équipe des AED qui donne un cadre clair et sécurisant à ses membres en les responsabilisant sur des tâches spécifiques.

Dans les établissements où la Vie scolaire et la plus efficace et, osons-le dire, la plus éducative, sont posées les conditions (voire les prémices) d'une authentique politique éducative capable de mobiliser des acteurs différents, sur des valeurs partagées, dans une démarche commune. C'est dire que la question de la justice et de la justesse des punitions et des sanctions y est clairement posée et résolue, le CPE ayant un rôle essentiel d'expert de par sa formation, son positionnement et sa connaissance des élèves.

Les CPE Y vivent intensément (mais également sereinement), les tensions fortes qui sont au cœur de leur professionnalité :

- entre le souci de la personne dans sa singularité et celui de l'intérêt général,
- entre l'écoute attentive et positive et l'affirmation de la règle voire de la Loi (dans son sens juridique comme dans son sens psychanalytique),
- entre la spécificité d'une logique professionnelle à assumer et la nécessité du travail collaboratif et partenarial...

Dans son ouvrage consacré à la déontologie enseignante, E.PRAIRAT affirme qu'il n'est plus l'heure de déclarer «tu dois faire ceci» mais «tu dois te situer dans tel dilemme» pour qu'ensuite le professionnel place le curseur. Cette condition est également, bien sûr, celle du CPE, toujours

AP-CS-12-11-05

Dossier suivi par

Alain Picquenot

IA-IPR Etablissements
et Vie Scolaire

Téléphone

02 32 08 90 93 54

Fax

02 32 08 90 93 53

Mél.

ipevs@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

positionné en tant que tel mais avec des postures différentes selon les cas et les moments d'une démarche.

C'est dire que le mot d'«engagement» n'est pas un mot vain dans une démarche nécessairement de projet et collective.

Vous trouverez en annexe les documents produits par les CPE concernés réunis à deux reprises au cours de l'année 2011-2012 sous forme de groupes de travail coordonnés par Corinne NONIN de l'AROEVEN.

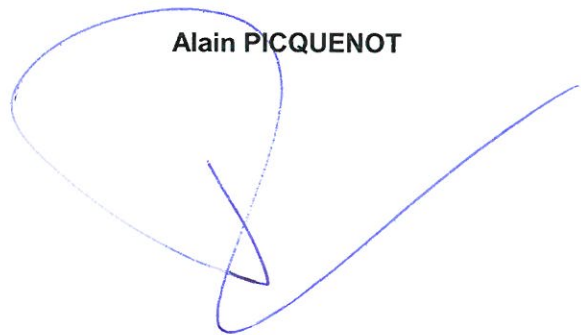
Ils portent sur le Projet Vie scolaire, la mise en œuvre du socle commun et les dispositifs d'exclusion.

L'élaboration d'un projet Vie scolaire est aujourd'hui un incontournable pour mobiliser les AED dans une approche globale de l'établissement. Le socle commun permet aux CPE d'objectiver des évaluations à partir de situations d'apprentissage dans les domaines 6 et 7 (mais aussi en 1), il favorise déjà une évolution de la Note de Vie scolaire. L'accueil des élèves exclus est une question délicate, l'exclusion devant être une exception. Il importe en effet que le droit à l'éducation de l'élève et que la règle qui a été transgressée soient respectés. Je constate que des dispositifs qui remplissent ces conditions n'entraînent pas une augmentation, mais au contraire, ici et là, une diminution des exclusions.

Les documents que vous allez lire sont le fruit d'un travail collectif de CPE dans des établissements à la fois singuliers et semblables (ils étaient tous étiquetés «RAR»). Ils doivent être pour vous un instrument de travail. A vous de les dé-contextualiser et de les re-contextualiser dans votre Etablissement public *local* d'enseignement. Je suis sûr qu'ils faciliteront et enrichiront votre travail.

Cordialement,

Alain PICQUENOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long, sweeping line extending to the right.